

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

## Du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Eulalie-en-Born, régulièrement convoqué le 10 avril 2024, se réunit à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur COMET Bernard, Maire.

Présents : M. COMET Bernard, M. CAPDEPUY Jean Jacques, Mme GARDON Christine, Mme QUEREJETA Sandra, M. RAMAZEILLES Alain, Mme LEMIERE Stéphanie, M. ALEXANDRE Pascal, Mme SERES Agnès, M. OLHASQUE Thomas, M. BEGUERY Christophe, Mme BARIS Sophie, M. SESCOUSSE Alain.

Absents excusés : Mme DESTENAVES Marion a donné pouvoir à Mme QUEREJETA Sandra, M. MAHE Cyril, M. MONTIEL Samuel.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h03.

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T., Mme LEMIERE Stéphanie est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 :

Aucune observation

Le procès-verbal du 15 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance, conforme à la convocation est le suivant :

- 1 – Commune : Vote du Budget Primitif 2024
- 2 – Commune : Dotations aux amortissements et provisions
- 3 – Camping : Budget Primitif 2024
- 4 – Camping : Dotations aux amortissements et provisions
- 5 – Energie renouvelable : Budget Primitif 2024
- 6 – Tarif du snack et épicerie saison 2024
- 7 – Tarif du local à vélo et activités nautiques saison 2024
- 8 – Demande de subvention auprès du CDG 40 dans le cadre du fond de prévention
- 9 – Recrutement des MNS saison 2024
- 10 – Questions diverses.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur l'ordre du jour : pas d'observation. Il est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour.

# **1 – Commune – Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPDEPUY Jean Jacques

Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques présente les vues d'ensemble du budget par chapitre proposées lors de la commission de finances.

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	1 800 000,00 €
Section d'investissement en recettes et dépenses	1 091 761,82 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission de finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Vote le Budget Primitif 2024 de la Commune en équilibre par section comme suit :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	1 800 000,00 €
Section d'investissement en recettes et dépenses	1 091 761,82 €

## **2 – Dotations aux amortissements et provisions**

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPDEPUY Jean Jacques

Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques rappelle aux membres du Conseil Municipal, que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner ces risques, et ce, conformément à l'article R 2321-2 du CGCT.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif et du rapport de présentation de celui-ci, une provision a été faite à l'article 68 « Dotations aux amortissements et provisions » d'un montant de 2 300,00 €.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans, et le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

La provision sera réévaluée chaque année en fonction des encaissements réels reçus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Décide de procéder aux écritures de régularisation

### **3 – Camping – Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPDEPUY Jean Jacques

Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques présente les vues d'ensemble du budget régie du camping par chapitre proposées lors de la commission de finances.

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	641 801,00 €
---	--------------

Section d'investissement en recettes et dépenses	387 178,48 €
--	--------------

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission de finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Vote le Budget Primitif 2024 de la régie du camping en équilibre par section comme suit :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	641 801,00 €
---	--------------

Section d'investissement en recettes et dépenses	387 178,48 €
--	--------------

## **4 – Camping – Dotations aux amortissements et provisions**

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPDEPUY Jean Jacques

Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques rappelle aux membres du Conseil Municipal, que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner ces risques, et ce, conformément à l'article R 2321-2 du CGCT.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif et du rapport de présentation de celui-ci, une provision a été faite à l'article 68 « Dotations aux amortissements et provisions » d'un montant de 2 800,00 €.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans, et le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15 %.

La provision sera réévaluée chaque année en fonction des encaissements réels reçus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Décide de procéder aux écritures de régularisation

## **5 – Energie Renouvelable – Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à M. CAPDEPUY Jean Jacques

Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques présente les vues d'ensemble du budget énergie renouvelable par chapitre proposées lors de la commission de finances.

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	29 523,63 €
Section d'investissement en recettes et dépenses	51 343,83 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CAPDEPUY Jean Jacques,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission de finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Vote le Budget Primitif 2024 de l'énergie renouvelable en équilibre par section comme suit :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	29 523,63 €
---	-------------

Section d'investissement en recettes et dépenses	51 343,83 €
--	-------------

## **6 – Tarif du snack et épicerie saison 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre du 16 janvier 2024 paru dans le journal Sud-Ouest concernant l'appel à candidature pour la gestion du snack et de l'épicerie situés au camping municipal (saison 2024), quatre candidatures ont été reçues dans le délai imparti.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir un candidat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Fixe le tarif de location du snack et épicerie à 18 000 € pour la saison 2024.

## **7 – Tarif local à vélo et activités nautiques saison 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre du 20 décembre 2022 paru dans le journal Sud-Ouest concernant l'appel à candidature pour la gestion du local à vélo et activités nautiques situés au camping municipal (saison 2023 et 2024). Une candidature avait été reçue dans le délai imparti.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres avait décidé de retenir ce candidat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Fixe le tarif de location du local à vélo et activités nautiques à 900 € pour la saison 2024.

## **8 – Demande de subvention auprès du CDG 40 dans le cadre du fond de prévention pour l'achat de sièges ergonomiques pour les ATSEM**

Monsieur le Maire expose que le CDG 40 a créé un fonds de soutien aux collectivités afin de prévenir et améliorer les conditions de travail des agents.

Dans le cadre du dernier Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), validé le 29 septembre 2023, il a été préconisé, en mesure de prévention, de fournir des sièges ergonomiques aux ATSEM afin de se positionner correctement dans le cadre de leur prise en charge des enfants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

↳ Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du CDG 40, dans le cadre du fond de prévention, et à signer tous documents s'y rapportant.

↳ Dit que les crédits sont inscrits au budget.

## **9 – Recrutement de MNS pour la saison 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour assurer la saison estivale, il y a lieu de recruter des surveillants de baignade.

Il faut donc créer :

- 3 postes saisonniers de surveillants de baignades, du 5 juillet 2024 au 2 septembre 2024 :
  - 2 postes à temps complet pour la commune, soit 35h hebdomadaires
  - 1 poste à tiers temps, partagé avec les communes d'Aureilhan et de Gastes, par convention, soit 12h hebdomadaires

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23-2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

↳ Décide de créer 2 emplois non permanents à temps complet à raison de 35 heures par semaine de surveillants de baignades.

↳ Décide de créer 1 emploi non permanent à tiers temps, partagé avec les communes d'Aureilhan et de Gastes à raison de 12 heures par semaine de surveillant de baignades.

↳ Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

↳ Autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.

## **10 – Questions diverses**

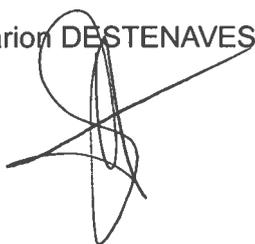
Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 09.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité dans la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024.

La Secrétaire de séance,

Marion DESTENAVES



*Séance du Conseil Municipal*

Le Maire,

Bernard COMET



*Compte-rendu du 23 avril 2024*